



PME de 58 personnes, implantée à Poissy (78), nous sommes spécialisés depuis 2003 dans la conception de systèmes d'élévation de personnes et de charges destinés aux secteurs du bâtiment, de l'industrie, du nucléaire, des ponts, des ouvrages d'art... XL est à ce jour le seul constructeur français de ce type de matériel.

De l'EPR de Flamanville, en passant par la Grande Arche de La Défense ou encore la Philharmonie de Paris, venez vivre l'aventure XL en exerçant un métier tout à la fois passionnant et atypique !

Dans le cadre d'un renforcement de nos équipes, nous recrutons :

UN TECHNICIEN MONTEUR ITINERANT H/F

Vous travaillez en binôme au sein des chantiers de nos clients et vous montez nos installations (ascenseurs, plateformes, monte-charges ...) selon les règles de sécurité. Assurant nous-même la formation complète de nos techniciens, vous travaillerez sous le contrôle d'un technicien expérimenté.

Profil recherché :

De formation CAP/BEP à dominante mécanique/électromécanique ou équivalent, vous justifiez d'une première expérience significative (alternance ou apprentissage apprécié) sur une fonction similaire dans le domaine de la Construction mécanique ou du Génie Civil. Être titulaire d'un CACES 3B (nacelle) et/ou 9 (chariot télescopique) est un plus.

Poste ouvert aux Monteurs d'échafaudage ou Monteur de grue.

Qualités requises :

- Grande rigueur, attentif à la sécurité et au respect des consignes données
- Polyvalence et adaptabilité
- Goût du travail en équipe
- Personnalité dynamique
- Ne pas craindre le vide (travaux à réaliser à 50 mètres de hauteur en moyenne)

Le candidat doit avoir le permis B et habiter l'Île-de-France car ce poste nécessite des déplacements quotidiens sur Paris (90 %); le dépôt de référence étant situé à Poissy (78).

Rémunération brute mensuelle de 1 700 euros à 2 100 euros, négociable si forte expérience ou compétence démontrée (à définir selon profil et expérience).

Autres avantages: tickets restaurant (10.50€), mutuelle et prévoyance, téléphone professionnel + prise en charge des frais de déplacements (carte bleue professionnelle)